



Mettre fin aux crimes de l'UE commis en toute impunité et construire un Pacte Mondial de Solidarité

Communiqué, Europe-Berlin, 18 décembre 2020

Un rassemblement virtuel à Berlin, le 16 décembre 2020, a marqué une étape importante face aux accumulations implacables des crimes européens perpétrés en toute impunité contre les populations migrantes et réfugiées en déplacement. Ce parcours a commencé à Barcelone en 2017, et s'est poursuivi pendant trois ans à Palerme, Paris, Barcelone, Londres, Bruxelles puis Berlin lors d'une série d'audiences publiques - la 45e session du Tribunal permanent des peuples (TPP).

Capturé dans des documents verbaux, audio et photographiques, le témoignage et la voix unique et experte de celles et ceux qui ont survécu à ces crimes se sont élevés au-dessus du silence assourdissant des médias et des communicants politiques. Ces voix ont été amplifiées par d'autres voix de témoins experts en la matière - des défenseurs internationaux des droits humains - des équipes de sauvetage en mer audacieuses, des capitaines de navire, des médecins, des agriculteurs, des femmes et des jeunes, des voisins et des citoyens qui ont rejeté la criminalisation de la mobilité et de la solidarité. Mais ce n'est qu'une seule des nombreuses étapes du parcours des populations concernées, qui a commencé en Syrie, au Sénégal, en Érythrée, au Pakistan, en Afghanistan ou dans d'autres régions du Sud, et qui s'est terminé à Moria, à Lesbos, ou dans les centaines de camps de détention "hotspots" qui sont disséminés parfois dans la campagne isolée de l'Europe, parfois dans des installations de haute sécurité dans des aéroports plus pratiques pour l'expulsion.

La criminalité systémique et la poursuite du génocide

Ce qui est émergé tout au long des parcours et des récits a déjà été désigné en 2017 à Palerme comme "crime systémique" : une catégorie juridique qui est incluse dans le statut du TPP comme un indicateur de haute gravité de criminalité. Le TPP soumet à l'attention de la société civile, ainsi qu'aux représentants du droit national et international, que les événements actuels sont le produit d'une nécropolitique. En outre, il met en avant la gravité du manque d'instruments pour traiter la responsabilité pénale de ces politiques ainsi que pour lutter contre l'impunité d'un crime qui constitue véritablement un génocide en cours. Cette réalité est visible, explicitement planifiée et confirmée. Elle est devenue incroyablement claire dans le Pacte européen sur l'immigration et l'asile de septembre 2020, qui est spécifiquement et largement pris en considération dans le jugement de l'audience de Berlin.

Le jugement de Berlin, et les autres jugements du TPP sont conçus comme des instruments de conscience et de lutte pour tous ces peuples, mouvements et organisations qui sont pleinement et consciemment intenses que tous les humains sont, par définition, des sujets du droit humain à se déplacer, à être citoyen de tous les lieux où le droit à la vie et à la dignité peut être respecté, ou du moins dont l'atteinte peut être sanctionnée.

Les audiences publiques organisées tout au long du processus ont permis à beaucoup de personnes de prendre conscience de l'accélération de la fréquence des crimes structurels, systématiques et répétés contre les populations migrantes et réfugiées, aux frontières extérieures et intérieures de l'UE, comme

le démontre de façon flagrante le cas des Balkans avec les refoulements et la pratique de la torture au cœur de l'Europe. Les preuves recueillies lors de la 45e session ont pleinement établi les conséquences mortelles des politiques visant délibérément à ne pas sauver de vies ou à empêcher qu'elles soient sauvées. Les autorités européennes ont également utilisé la pandémie de Covid-19 pour justifier et étendre les politiques frontalières déjà existantes par le retrait des moyens de sauvetage des États européens, la pratique de la non-assistance en mer, la détention massive, les refoulements massifs et le retour forcé des survivants dans des pays tiers peu sûrs, comme la Libye - lieu de guerre, de torture et de viol.

Cette documentation et ces preuves uniques et bien fondées établissent et rendent visibles les pratiques et les impacts des crimes impunis de la Commission européenne et des États membres de l'Union Européenne, et révèlent le positionnement cynique du Pacte européen dans ses tentatives de légitimer et de normaliser la pratique de la néropolitique.

Un pacte mondial de solidarité pour les droits des peuples migrants et réfugiés

Toutefois, les différentes étapes de cette 45e session du TPP ont également entraîné un fort rejet du pacte de néropolitique de l'UE et ont conduit à un appel à la construction d'un Pacte Mondial de Solidarité. De nouvelles pratiques de solidarité s'intensifient - entre les peuples migrants et réfugiés et avec les citoyens. En effet, le Pacte Mondial de Solidarité s'est forgé à partir de luttes communes : les luttes des "travailleurs essentiels" soumis quotidiennement à des conditions de travail inhumaines, aggravées par les effets dévastateurs du COVID-19 ; des luttes communautaires contre le racisme et l'islamophobie ; de la résistance aux intérêts des entreprises privilégiés par rapport au besoin humain d'accès universel aux soins de santé et aux médicaments ; de l'analyse partagée de l'appauvrissement et de l'extractivisme continu des ressources stratégiques du Sud et de la menace d'un effondrement climatique et planétaire et d'une guerre.

Le Pacte mondial de solidarité pour les droits des peuples migrants et réfugiés est donc présenté comme le début d'un nouveau périple - pour défendre et reconquérir notre humanité commune - qu'être un être humain, c'est être en capacité de vivre une vie fondée sur le respect des droits humains.

L'élaboration du Pacte mondial de solidarité est également un défi à relever pour :

- défendre la primauté des droits humains sur les intérêts des États et les profits des sociétés transnationales, afin de promouvoir des politiques publiques qui défendent le droit de migrer tel qu'il est inscrit dans l'article 13 de la déclaration des Nations unies et les droits politiques, économiques, sociaux et culturels des personnes migrantes et des réfugiées, reconnus dans d'autres instruments internationaux, en contrant l'attaque que représentent les pactes mondiaux de 2018 (Marrakech) sur les migrants et les réfugiés et le nouveau pacte de l'UE.
- promouvoir largement les enjeux du Pacte mondial de solidarité en sensibilisant et en mobilisant les populations, et en réalisant des avancées dans l'obtention de leurs droits. Pour cela, nous devons AGIR DE MANIÈRE UNIE, via la CONVERGENCE de luttes, qui intègre notre diversité d'organisations, de buts, d'objectifs et de stratégies spécifiques.
- avancer avec notre proposition d'un Pacte Mondial de Solidarité au niveau international (ONU, FAO, OMS, OMI, etc.), au niveau régional (UE, OEA, UA, etc.) et au niveau territorial, étatique et municipal et l'utiliser comme INSTRUMENT d'organisation et de lutte dans nos actions quotidiennes. Pour ce faire, nous devons préciser les principes du Pacte avec des propositions spécifiques qui répondent à des situations concrètes.
- continuer en Europe en 2021 avec le processus du TPP (en travaillant maintenant sur les contextes du Maghreb et de l'Afrique), la diffusion de résolutions, de revendications et le soutien de luttes concrètes - par exemple, la fermeture des camps, des papiers pour toutes et tous, l'ouverture des frontières ; s'engager dans le Forum Social Européen/Migrations à Lisbonne et

au Forum des Peuples Asie-Europe (Asia Europe People's Forum - AEPF) ; participer à la (aux) Caravane(s) pour l'ouverture des frontières, et à la Plateforme d'échange entre syndicats, organisations paysannes, de consommateurs, de défense de l'environnement, de personnes migrantes et réfugiées, de femmes et de la jeunesse.

Migrer et chercher un refuge n'est pas un crime ! C'est un droit humain !

Groupe de travail/Mobilisation pour la 45ème session du PPT